# Procédure pour le chargement des fichiers d’enlogement et de résultat vers RFCB-Admin

**Chargement des fichiers d’enlogement pour les concours locaux, provinciaux et interprovinciaux**

* La RFCB a besoin de ces fichiers d’enlogement uniquement pour effectuer des contrôles éventuels. Cela veut donc dire que tous les doublages ne doivent pas être chargés, le jeu local ou le doublage local est donc suffisant.
* Vous ne devez donc introduire uniquement un code RFCB pour le doublage local ou les éventuels autres doublages que vous, comme local, chargez pour la RFCB.

**Chargement des fichiers résultat des concours locaux, provinciaux et interprovinciaux**

* Tous les doublages doivent être chargés, cela ne doit se faire qu’une seule fois par doublage. Cela peut se faire par le local principal ou le classificateur. Les classificateurs recevront d’ici peu un accès via leur login personnel.

**Chargement des fichiers d’enlogement pour les concours nationaux et internationaux**

* Pour le chargement des concours nationaux et internationaux, la procédure reste identique à celle de 2020.
* Vu que tous les fichiers d’enlogement sont déjà ainsi chargés, il n’est plus nécessaire de charger le doublage local.
* Pour les doublages (inter)nationaux, zonaux ou provinciaux, **il n’y a pas** de code RFCB.
* Les nouvelles zones wallonnes doivent être téléchargées dans RFCB-Admin sous la dénomination « ZONES WALLONNES ».

**Chargement des constatations pour les concours (inter)nationaux**

* Pour le chargement des constatations sur les concours nationaux et internationaux, la procédure d’application en 2020 reste identique

**Chargement des résultats pour les (inter)nationaux**

* Tous les doublages doivent être chargés. Par doublage, cela ne doit se faire qu’une seule fois. Cela peut se faire par le local principal ou le classificateur. Les classificateurs recevront d’ici peu un accès via leur login personnel.
* Tous les doublages provinciaux et zonaux ainsi que les résultats nationaux et internationaux sont chargés par la RFCB.

**Fonctionnement de la plateforme d’annonce** [**www.ANons.be**](http://www.ANons.be) **et** [**www.KBDB-online.be**](http://www.KBDB-online.be)

Depuis 2021, tous les concours au programme sont automatiquement repris sur www.anons.be . En chargeant les fichiers d’enlogement vers la plate-forme RFCB, ceux-ci sont automatiquement transférés vers www.anons.be. Vous NE devez donc PAS introduire de concours ni charger de fichiers sur[www.anons.be](http://www.anons.be). Vous ne devez donc, en tant que société, créer de concours et charger de fichiers sur[www.anons.be](http://www.anons.be). Cela se fait automatiquement depuis la RFCB. Vous pouvez toujours via votre login société Anons contrôler si le fichier est bien chargé en allant sur votre compte Anons , ensuite « AdminClub » et de là, choisir “info concours”, sélectionner le bon concours et vérifier si les nombres exacts sont remplis pour votre société.

Comme les années précédentes, Anons enverra, pour tous les concours provinciaux, nationaux et internationaux, les annonces à RFCB-online.be et de ce fait, tout se déroule automatiquement.

**Pour de plus amples informations concernant la procédure de chargement des fichiers à RFCB-Admin, nous vous conseillons de vous diriger vers le site de la RFCB sous la rubrique “info” -Manuels**